



**ACCOMPAGNER  
LES AGENTS EN PÉRIODE DE  
PRÉPARATION AU RECLASSEMENT  
(PPR)**

*Cmpt*  
■ ■ ■ ■

# LE CNFPT PROPOSE UNE OFFRE DE SERVICE CONCERNANT LES AGENTS EN PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT

Dans la cas d'une mobilité contrainte entraînant un reclassement, l'appréhension du changement (stress, confiance en soi...) est une situation difficile à gérer.

Le fonctionnaire reconnu médicalement inapte à l'exercice de ses fonctions bénéficie du-droit à une période de préparation au reclassement (PPR).

La PPR a pour objectif de préparer les agents à leur reclassement dans un autre emploi sur une période de 12 mois pouvant comporter des périodes de formation, d'observation et de mise en situation sur un ou plusieurs postes.

## Offre destinée aux professionnels des Ressources Humaines pour répondre aux problématiques du reclassement :

- **Stage « Accompagnement du reclassement professionnel » (SXH1B)**
  - **Publics** : conseillers en évolution professionnelle et DRH
  - **Objectifs** : analyser les pratiques en matière d'accompagnement des agents en situation de reclassement, appréhender les outils à la disposition d'une DRH, organiser un plan de prévention pour sa collectivité. Le stage fait partie de l'itinéraire Conseiller ou conseillère mobilité et parcours professionnel (I2D00).
  
- **Stage « La maîtrise du droit à reclassement pour inaptitude physique » (SXH0X ou SXHRD)**
  - **Publics** : DRH, responsable et gestionnaire de carrière
  - **Objectifs** : maîtriser les règles de droit relatives au reclassement pour inaptitude physique, identifier et analyser les pratiques au sein des collectivités en matière de reclassement.
  
- **Stage « La gestion des situations d'inaptitude et de reclassement » (OL4PK)**
  - **Publics** : personnels des services des ressources humaines (assistant, gestionnaire et responsable).
  - **Objectifs** : approfondir les règles et procédures de gestion des situations de reclassement, mettre en place les modalités de gestion appropriées à la diversité des situations à traiter.

## Une offre de formation à destination des agents en situation de transition ou de reconversion professionnelle :

Stage « Atelier de reconversion et de changement professionnel » (SX909)

- Publics : agents en situation d'usure professionnelle, d'inaptitude physique ou de reclassement.
- Durée : 7 jours en présentiel et une journée à distance.

### Cette formation permet de :

- prendre conscience des enjeux personnels et professionnels de la mobilité contrainte,
- repérer les différentes étapes du changement pour se réinvestir dans une nouvelle voie professionnelle,
- se remobiliser en prenant conscience de ses ressources personnelles et professionnelles,
- construire son projet de réorientation professionnelle,
- définir son plan d'action et le présenter à sa collectivité.

## Pour aller plus loin dans l'accompagnement des agents en situation de reclassement, l'itinéraire « Construction de son projet de transition professionnelle, reconversion, Reclassement » (I2D44) propose :

- Stage « Connaissance de l'environnement territorial et des métiers au service de son projet de mobilité » (SX985)
- Stage « Connaissance des dispositions statutaires, outils et dispositifs de formation pour conduire son projet de mobilité » (SX986)
- Stage « Atelier CV, lettre de motivation et entretien de recrutement » (SX991)

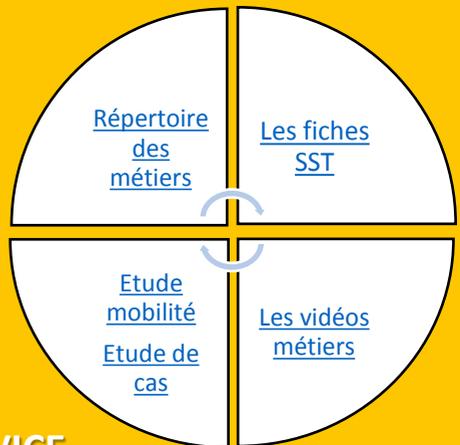


# TÉMOIGNAGE

Je m'appelle Philippe, j'étais jardinier des espaces verts. Au bout de quelques années, j'ai eu des problèmes de santé. De retour de mon arrêt maladie, j'ai repris mon poste. Mais après quelques mois, j'ai fait un dossier d'inaptitude. Puis j'ai suivi le stage « Atelier de reconversion et de changement professionnel ». Ce stage m'a aidé à identifier les reconversions professionnelles possibles. Le métier d'agent d'accueil correspondait à mes compétences. Je suis maintenant agent d'accueil pour un château. Ce nouveau métier me plaît beaucoup et mes nouveaux employeurs sont très satisfaits.



## Les ressources à consulter :



**UNE ÉQUIPE EST À VOTRE SERVICE  
AU SEIN DE VOTRE DÉLÉGATION**

**POUR TROUVER VOTRE INTERLOCUTEUR EN DÉLÉGATION,  
RENDEZ-VOUS SUR [CNFPT.FR](https://www.cnfpt.fr), RUBRIQUE :  
NOUS CONNAÎTRE -> L'ORGANISATION DU CNFPT -> LES DELEGATIONS**